

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

à New York le 22 octobre 1970

BULLETIN DE DOCUMENTATION



26^e Année

28 octobre 1970

N° 8

**Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn,
Ministre des Affaires Etrangères,
devant l'Assemblée Générale des Nations Unies
à New-York le 22 octobre 1970**

Discours prononcé par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York le 22 octobre 1970

Nous reproduisons ci-après le texte du discours que Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, a prononcé devant l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York le 22 octobre 1970, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la signature de la Charte de San Francisco portant création de l'ONU.

Monsieur le Président,

En prenant la parole au cours de cette session commémorative il m'est un devoir particulièrement agréable de vous dire à quel point nous nous félicitons de vous voir assumer la présidence de cette haute Assemblée. Au-delà de vos éminentes qualités personnelles nous saluons en vous le si digne représentant de la Norvège à laquelle mon pays se sent uni par tant de liens de solidarité depuis les cruelles épreuves subies en commun à l'heure la plus sombre de notre histoire. Votre exemple nous indique clairement la voie à suivre. Car, comme l'a judicieusement relevé le Secrétaire Général U Thant — auquel je tiens à rendre hommage — il faut que désormais la force du droit l'emporte enfin sur le droit de la force. Votre carrière, Monsieur le Président, a de bout en bout été guidée par ce principe. Puisseons-nous y trouver à notre tour une source d'inspiration.

Monsieur le Président,

En jetant un regard en arrière pour dresser dans un esprit de réalisme le bilan et évaluer les résultats des vingt-cinq années qui nous séparent de la création des Nations Unies, nous sommes pris par un sentiment tantôt d'incertitude tantôt d'amertume, davantage sans doute que par celui d'une satisfaction généralement de mise en pareille circonstance. Les succès obtenus par nos efforts sont en effet loin de répondre intégralement à l'attente des fondateurs de l'Organisation mondiale au lendemain du conflit le plus meurtrier de l'histoire. La crise de confiance qui prévaut de nos jours met en échec les espérances qu'on avait vu naître à travers le monde il y a vingt-cinq ans.

« Préserver les générations futures du fléau de la guerre », tel fut l'objectif prioritaire inscrit solennellement dans la Charte de San Francisco. Objectif prioritaire, dis-je, car le caractère pacifique des rapports entre les Nations forme la prémice inéluctable à leur coopération positive dans tous les domaines d'activité.

Et pourtant, depuis cette époque, en diverses parties du globe bien des conflits armés ont éclaté et continuent à faire rage. Itérativement ils nous ont menés à ce que d'aucuns appellent le bord du gouffre, c'est-à-dire le risque d'une conflagration généralisée qui, en raison des armes de destruction mas-

sive dont l'homme dispose aujourd'hui, signifierait sans doute l'anéantissement de la plus grande partie de l'humanité.

Certes, un ensemble de circonstances favorables parmi lesquelles il faut compter autant et paradoxalement l'équilibre de la terreur que le travail patient entrepris dans cette enceinte ont eu pour résultat de nous épargner l'échéance fatale.

Certes, les droits de l'homme et les libertés fondamentales ont été proclamés de façon solennelle, et, depuis lors, les entorses qui leur sont toujours données en diverses parties du monde sont reconnues comme formant des causes potentielles de conflits. Certes, les principes de justice distributive dont la nécessité s'impose chaque jour davantage à toute société humaine organisée ont trouvé un début d'application grâce aux efforts entamés de toute part en faveur des pays en voie de développement et de concert avec ces derniers.

Certes, la communauté internationale a connu un élargissement insoupçonné il y a vingt-cinq ans seulement à la suite de l'accession à l'indépendance de nombreux jeunes Etats d'Afrique et d'Asie de façon à assurer progressivement à notre Organisation ce caractère d'universalité indispensable à son épanouissement et à la mise en pratique effective des principes sur lesquels elle prend appui.

Mais pour que notre Organisation devienne vraiment universelle, il faudrait que soit résolu le problème de la représentation des Nations divisées et en tout premier lieu celui de la Chine. Une solution satisfaisante comporte, il me semble, deux aspects séparés, mais liés entre eux.

Il est indispensable d'abord — c'est l'évidence même — que les 750 millions d'habitants de la Chine Continentale soient représentés aux Nations Unies par les autorités qui les gouvernent réellement, tout comme doit y être représentée la République de Chine de Taïwan de manière à ce que celle-ci continue à jouir des droits d'un membre normal des Nations Unies.

L'Alliance qui avait permis aux Nations Unies de l'emporter à la fin de la deuxième guerre mondiale fit brusquement place, aussitôt la paix revenue, à une rivalité opiniâtre opposant les principales puissances victorieuses et aboutissant petit à petit à une course effrénée aux armements.

L'emploi de la force — voire de la terreur — comme moyen d'action en politique internationale a semblé se substituer à nouveau au principe de la responsabilité collective de tous, c'est-à-dire à la mise en œuvre d'une coopération constructive par des moyens pacifiques. Une série de conflits plus ou moins localisés y a trouvé son origine avec pour conséquence de contrecarrer le fonctionnement normal des organismes auxquels il incombe en premier lieu de veiller au maintien de la paix. Toutes les tâches subsidiaires que la Charte avait confiées à notre Organisation en subirent forcément et de façon spectaculaire le contrecoup.

Au moment d'aborder le deuxième quart de siècle de leur existence les Nations Unies, c'est-à-dire non pas une entité abstraite mais bien les États qui en font partie — puisque l'Organisation comme telle ne peut dépasser essentiellement les impulsions que ses membres consentent à lui donner — auront pour cette raison à s'interroger sur la réorientation qu'elles comptent donner à leur action commune. Réorientation de leur action, certes, mais jamais il ne faudra se laisser entraîner à une tentative de révision des principes de la Charte, même si nos institutions requièrent une adaptation constante à une situation en pleine évolution. Car les principes de la Charte ont fait leur preuve et correspondent toujours aux aspirations profondes de l'homme.

L'examen de conscience entamé ainsi portera d'abord, puisque c'est là notre but principal, sur les moyens d'assurer la paix dans le monde et de rétablir la sécurité internationale là où elle est menacée. En d'autres termes, il nous appartiendra de voir quelles initiatives seront de mise afin qu'un terme soit mis aux conflits qui ravagent toujours certaines régions de notre planète et à l'instabilité qui caractérise la situation ailleurs.

Les principes de base nous sont connus puisqu'ils figurent dans la Charte même. Citons d'abord l'obligation pour chaque État de s'abstenir non seulement de l'emploi de la force mais encore du recours à la menace contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'autres États ainsi que de toute intervention dans leurs affaires intérieures sous quelque prétexte ou forme que ce soit. Rappelons ensuite la nécessité pour tous de régler les conflits qui les divisent par des moyens pacifiques de manière à ne pas mettre en danger la paix.

Ces règles de conduite ont pour corollaire l'observation stricte et le respect scrupuleux de l'égalité souveraine et de l'indépendance politique de tous les États, grands et petits, quels que soient leurs affinités, leurs traditions ou leur régime politique et social. Au profit des peuples elles entraînent le droit de déterminer leurs propres destinées librement, c'est-à-dire à l'abri de toute intervention ou intimidation étrangère, armée ou non, ouverte ou larvée, y compris celle émanant de forces armées échappant au contrôle d'un État souverain. La sécurité n'est en effet pas seulement affectée lorsqu'il y a violence d'État à État, mais encore chaque fois que des individus deviennent, comme c'est de plus en plus fréquemment le cas, les victimes innocentes d'actes de piraterie, considérés comme inacceptables et déshonorants,

même lorsque leurs auteurs les présentent comme gestes de guerre ou de pression politique et quelle que soit par ailleurs l'appréciation qu'on porte à la politique éventuellement suivie.

Si l'on examine de près les différents conflits, les situations de crise et de tension que le monde a connus depuis la victoire alliée de 1945 il faut en toute objectivité se rendre à l'évidence que la naissance de ces conflits et de ces situations s'explique chaque fois par des entorses faites à l'un ou l'autre des principes auxquels je viens de faire allusion et contre lesquelles on a trop tardé à réagir.

Il ne nous suffit donc plus de réaffirmer ces principes en paroles, quelque solennelle que puisse être la forme à choisir dans cette perspective. Il importe, au contraire, de trouver les voies et moyens d'empêcher que dans la réalité les lignes de conduite ainsi tracées soient à nouveau ouvertement bafouées ou tout simplement ignorées. Car ce n'est qu'en déterminant des procédures concrètes, acceptées en commun, auxquelles chacun prêterait la même signification et donnerait le même objectif qu'on arrivera à éviter le renouvellement des tristes expériences du passé. Ce n'est qu'à ce prix que pourront être exécutées de bonne foi les obligations contractées en commun.

Procédures concrètes et objectifs communs dans un climat où s'épanouit l'esprit d'entente parmi les États englobent à la fois le domaine des opérations en faveur du maintien de la paix et celui du règlement des conflits par voie de conciliation, de médiation, d'arbitrage ou de recours judiciaire. Il convient de se souvenir à ce propos jusqu'à quel point la présence d'observateurs des Nations Unies s'est avérée bénéfique dans des régions critiques et combien cruellement s'est fait sentir leur absence et, faut-il le rappeler spécialement, leur retrait à certaines époques. Nous accueillons dès lors avec faveur les premiers progrès en vue d'en généraliser et d'en légaliser en quelque sorte l'usage à travers un concours de volontés de toutes les parties intéressées, en recommandant cependant dans l'intérêt de tous qu'à l'avenir le retrait de ces observateurs ne puisse plus être décidé unilatéralement.

Les improvisations auxquelles il a fallu recourir dans le passé, notamment dans les crises du Moyen-Orient, du Congo et de Chypre, illustrent l'utilité d'une force militaire au service de la paix, disponible immédiatement, recrutée et entraînée directement par les Nations Unies. Nous souscrivons pour cette raison à la recommandation formulée par le Secrétaire Général dans l'introduction à son rapport annuel lorsqu'il préconise à ce propos « un consensus politique, à un échelon plus élevé, entre grandes puissances », sans que cette formule signifie pour autant un abandon par les autres pays membres des Nations Unies de leurs propres responsabilités. Tout au contraire, pareille force devra se recruter essentiellement parmi les ressortissants des dits autres pays membres.

Les mesures préventives cependant n'ont jamais suffi et ne suffiront sans doute pas davantage à l'avenir à éviter l'éclosion de différends. Le Moyen-Orient fournit l'exemple d'une situation, où faudrait-il parler plutôt d'un cancer, qui ronge l'Organisation des

Nations Unies presque depuis sa naissance. Seul l'usage de toute la gamme des moyens d'action disponibles est capable d'amener dans cette crise les parties opposées à sortir de l'impasse. Ne nous cachons pas que des efforts longs, patients et persévérants précéderont par la force des choses le dénouement de la crise sur la base de la formule que le Conseil de Sécurité mit au point voilà bientôt trois ans, mais sur laquelle continuent à planer de graves équivoques et au sujet de la mise en œuvre de laquelle les quatre Grands ne se sont hélas pas encore mis d'accord. Les éléments de ce problème sont si intimement liés entre eux qu'il me semble fastidieux que de vouloir établir des priorités alors que seule une solution d'ensemble peut vider cet abcès.

Tout processus de conciliation et de médiation majeur implique, au premier chef, la participation immédiate, dans un esprit de coopération positive des puissances qui détiennent l'essentiel des moyens d'action indispensables à la sauvegarde, au rétablissement et à la garantie de la paix là où elle est mise en danger.

Dans la recherche d'une solution au douloureux conflit du Moyen-Orient, la concertation entre les quatre puissances aura tout intérêt à s'accroître, alors que tout retard comme nous n'avons cessé de le dire depuis deux ans ne profite à aucune partie, mais aggrave le mal et rend la situation plus inextricable. Grâce à elle les parties directement engagées trouveront peut-être à la longue un terrain d'entente. Couronnée de succès cette concertation aboutirait à des recommandations substantielles et équilibrées, donnant aux formules de règlement une interprétation uniforme dont on constate malheureusement toujours l'absence.

Qui, par ailleurs, serait mieux placé que le Secrétaire Général ou le représentant spécial auquel il a fait confiance pour favoriser un rapprochement à défaut duquel il n'y aura jamais ni apaisement ni entente ? Et pour inférer du particulier au général, n'en résulte-t-il pas que l'initiative du Secrétaire Général dont l'impartialité et le dévouement demeurent à l'abri de tout soupçon et de toute critique mérite d'être encouragée davantage chaque fois que l'utilité d'une médiation se fera sentir ? Ce ne serait porter atteinte aux prérogatives légitimes de personne, mais au contraire revaloriser notre organisation et renforcer son efficacité que de lui conférer des attributions élargies afin qu'il prête ses bons offices aux parties disposées à régler pacifiquement leurs différends dans des situations souvent délicates et complexes, où il s'agit de consentir discrètement et à l'amiable aux concessions réciproques inéluctables.

Un autre conflit qui ravage depuis de longues années un peuple innocent, est celui du Vietnam. Nous avons toujours pensé que la seule solution valable était une négociation entre toutes les parties en cause, négociation dont l'objectif serait d'assurer au peuple vietnamien de pouvoir disposer librement de son sort.

Nous avons pris connaissance avec intérêt des récentes propositions du Président Nixon. Ces propositions devraient permettre d'atteindre progressive-

ment cet objectif. Pour des raisons humanitaires il me semble que l'idée d'un cessez-le-feu immédiat devrait recueillir l'approbation unanime.

A plus longue échéance nos efforts devront tendre à généraliser le règlement des différends à caractère juridique par l'intermédiaire de la Cour Internationale de Justice en tant qu'organe judiciaire principal à l'échelle mondiale. Cette voie peut progressivement devenir la règle alors que jusqu'ici elle n'a été suivie que dans des cas isolés et exceptionnels.

Faire cesser les conflits qui ont pris naissance, prévenir ceux qui sont sur le point d'éclater représente incontestablement un objectif de toute première importance. Des tensions, si elles ne résultent pas toujours directement de la course persistante aux armements les plus divers, nucléaires et conventionnels, qui domine la situation internationale depuis un quart de siècle, elles sont cependant toujours nourries et aggravées par elle. On ne rappellera jamais assez souvent que presque 200 milliards de dollars sont dépensés chaque année dans le monde au profit des armements, alors que la dixième partie de cette somme n'est même pas consacrée à l'assistance aux pays en voie de développement. A juste titre les voix vont en se multipliant pour accorder à ces chiffres effrayants une valeur symbolique de la folie collective qui paraît s'emparer toujours davantage de l'humanité entière.

Mais un désarmement réel, général et contrôlé, est d'abord fonction du rétablissement d'un climat de confiance, ce dernier dépendant à son tour de la manière dont les peuples auront réussi à résoudre par des mesures efficaces les divers aspects du problème de la sécurité internationale auxquels j'ai eu l'occasion de me référer tout à l'heure.

Il est indéniable que quelques progrès partiels et fragmentaires ont déjà été accomplis.

En Europe le démarrage d'un processus de négociations à caractère continu permet de concevoir quelque espoir et exerce une influence favorable sur le climat politique dans le sens de la détente et du dialogue. C'est la raison pour laquelle nous avons accueilli avec faveur la signature récente par la République Fédérale d'Allemagne et l'U.R.S.S. d'un traité aboutissant à la normalisation des rapports entre ces deux Etats. En particulier nous espérons que ce sera une étape vers une amélioration durable de la situation à Berlin grâce à un accord politique indispensable et vers une préparation sérieuse d'une conférence sur la sécurité européenne impliquant la participation immédiate et active de toutes les parties intéressées, conférence à laquelle il convient par une sérieuse préparation bilatérale et multilatérale d'assurer une chance réelle de succès.

Et, en parlant de l'Europe ainsi que de l'amélioration de la situation qui s'y ébauche, comment pourrais-je passer sous silence la volonté exprimée par chacun des pays membres des Communautés Européennes ! Une volonté d'ajouter aux résultats déjà acquis sur le plan de l'unification des efforts nouveaux en vue de l'élargissement et de convier vers l'extérieur le sentiment que les pays formant cette

Communauté ont, après des siècles, enfin réussi à franchir le cadre exclusivement national, mettant un terme à des dissensions qui ont ébranlé le monde pendant des siècles et demeurent — je dirai même plus — deviennent au fil de leurs efforts d'unification et d'intégration de plus en plus conscients de leurs responsabilités nouvelles dans le monde et de la nécessité d'une coopération ouverte à tous les continents.

Dans un contexte plus vaste, après la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique et, comme nous l'espérons tous, prochainement aussi des fonds marins, après l'entrée en vigueur du traité sur la non prolifération des armes nucléaires, le temps presse pour que les deux Superpuissances trouvent le moyen d'arriver à limiter effectivement l'accroissement des armements stratégiques. Un résultat positif à cet égard ne manquerait pas de produire une réaction en chaîne sur les travaux de la conférence du comité du désarmement, car ceux-ci marquent le pas ou se caractérisent trop souvent par une lenteur excessive.

A l'heure qu'il est on s'aperçoit de mieux en mieux que certains conflits localisés, mais dont la violence croît sans cesse, comportent de graves risques d'extension et sont entretenus en grande partie grâce aux livraisons d'armes affluant de l'extérieur. Voilà pourquoi j'espère qu'à titre de mesure concrète on mette enfin en pratique la proposition formulée voilà un an à partir de cette tribune par M. Harmel, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, lorsqu'il a préconisé que le Conseil de Sécurité établisse un contrôle effectif sur les livraisons d'armes et les trafics clandestins vers les zones frappées de conflits.

Parmi les tâches de notre Organisation l'aide au développement revêtera à la longue l'importance la plus significative. L'action internationale coordonnée, c'est-à-dire la mise au point de la stratégie à suivre pour créer à travers le monde des conditions de justice meilleures et accorder à tous les peuples des chances tant soit peu comparables, comblera progressivement, il faut le souhaiter, l'écart qui sépare les pays économiquement les plus développés de la partie la moins favorisée de l'humanité. Une attention et une persévérance spéciales sont requises de notre part. Comblé le fossé requiert une démarche globale, non seulement à cause de la responsabilité commune que partage la collectivité internationale tout entière, mais aussi en raison du volume énorme des moyens financiers et autres requis ainsi que de la nécessité d'en rationaliser l'emploi.

Les Nations Unies, du fait de leur vocation universelle, offrent en définitive à tous les pays du

monde le meilleur moyen d'unir leurs efforts malgré la divergence de leurs régimes politiques ou de leurs systèmes économiques.

Les chiffres reflétant les crédits consacrés respectivement aux armements et au développement expliquent l'insuffisance des résultats obtenus jusqu'ici. Aucun argument politique ne devrait fournir à quiconque un prétexte pour se dérober à ses responsabilités. Enfin, l'assistance accordée en vertu d'accords bilatéraux, avant tout lorsqu'il s'agit du transfert de ressources financières publiques, devrait progressivement revêtir la forme d'une action collective à caractère multilatéral, qui seule réunit les conditions d'objectivité et d'efficacité indispensables.

C'est pourquoi je ne puis que marquer tout mon attachement à la suggestion du Secrétaire Général d'en appeler plus directement à la jeunesse, voire de la mobiliser en vue de ce grand combat de notre siècle qu'est la lutte contre le sous-développement.

Ce n'est qu'alors — pour reprendre les paroles dont s'est servi le Président Kennedy le 25 septembre 1961 à cette même tribune — que « le développement pourra devenir une entreprise, non plus compétitive, mais coopérative, permettant à toutes les Nations, quelle que soit la diversité de leurs systèmes et de leurs croyances, de devenir libres et égales, en fait comme en droit ».

Les atermoiements et les réticences pour ne pas dire les oppositions ouvertes ont presque toujours accompagné nos efforts au cours des vingt-cinq années qui viennent de s'achever. Les succès obtenus se sont le plus souvent limités au domaine marginal visé par la Charte. Si nous ne voulons pas courir le risque d'être un jour pris de court par les événements une reconnaissance des objectifs à atteindre et une volonté constante de nous y tenir sont de rigueur.

La remise, de décennie en décennie, des problèmes majeurs de notre temps auxquels une solution s'impose d'urgence doit appartenir au passé. L'impatience est devenue la caractéristique principale de notre époque.

Tirons-en le meilleur parti, concrétisons les aspirations qui forment la base de notre Charte et faisons en sorte que la célébration de ce vingt-cinquième anniversaire forme le prélude d'une ère nouvelle que tous les peuples du monde, conscients de leur interdépendance irréversible, fonderont réellement — à travers une organisation atteignant sans restriction une dimension universelle effective — sur « la Paix, la Justice et le Progrès ».